



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente**

**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

#### **2. Proposition de décision**

Approbation du PV du 17 octobre 2023

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné : PV de la séance précédente.

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : [florian.goosse@profondeville.be](mailto:florian.goosse@profondeville.be)





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet :** ORES Assets - Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2023.  
**Séance du Conseil communal du :** 13 novembre 2023

#### **1. Exposé du dossier**

L'**Assemblée générale extraordinaire** de l'intercommunale ORES Assets se tiendra le 14 décembre 2023 à 18h00, avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point unique : opération de scission partielle par absorption de l'AIESH afférente à la distribution d'énergie sur le territoire de la Ville de Couvin (sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny).

L'**Assemblée générale ordinaire** de l'intercommunale ORES Assets se tiendra le 14 décembre 2023 à 18h30, avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Plan stratégique,
- Point 2 : Modifications statutaires.

#### **2. Proposition de décision**

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales.
- Charger les délégués de rapporter aux Assemblées la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné de la convocation aux Assemblées générales et des diverses pièces liées aux points inscrits à l'ordre du jour.

#### **4. Informations budgétaires /**

#### **5. Subvention /**

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

Objet : IMIO-Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023  
Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023

#### 1. Exposé du dossier

L'assemblée générale ordinaire d'IMIO se tiendra le 12 décembre 2023 à 18h00 dans les locaux de Business Village Ecolys by Actibel-Avenue d'Ecolys, n°2-5020 Suarlée  
L'ordre du jour est le suivant :

-Présentation du plan stratégique 2024-2026

#### 2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale

#### 4. Informations budgétaires

#### 5. Subvention

Pouvoir subsidiant :  
Montant :

#### 6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie  
Téléphone : 081/42.02.17  
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal**  
**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### **1.Exposé du dossier**

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

#### **2. Proposition de décision**

| <i>Date Conseil</i> | <i>Objet de la décision de la tutelle</i>                                                                                                                                      | <i>Date tutelle</i> |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 05/09/2023          | Ajout de l'annexe 5 au statut pécuniaire relative à l'octroi d'une prime subventionnée de l'accueil extra-scolaire                                                             | 06/10/2023          |
| 05/09/2023          | Modification du statut administratif , les articles 85,86,92, 93, alinéa 2 relatifs aux congés et l'articles 130 § 5 relatif à l'incapacité de travail sans certificat médical | 06/10/2023          |

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

#### **4. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be





**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Fabriques d'église – Lustin – Modification budgétaire 2 – Prorogation du délai de tutelle**  
**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Le service sollicite un délai supplémentaire pour analyser correctement la deuxième modification budgétaire de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Lustin.

#### **2. Proposition de décision**

Proroger de 20 jours le délai le délai d'exercice du pouvoir de tutelle spéciale relative à la deuxième modification budgétaire de la Fabrique d'église précitée et fixer son examen à l'ordre du jour de la séance du Conseil communale du 18 décembre 2023.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : Néant

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be







**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Plan Oxygène – Adhésion à la centrale d'achat du Centre Régional d'Aide aux Communes ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon**

**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### 1. Exposé du dossier

En sa séance du 05 septembre 2022, le Conseil communal a voté la décision de principe de recourir au Plan Oxygène mis en place par la Région wallonne. La tranche du droit de tirage pour l'année 2023 est de 657.184,00 €.

#### 2. Proposition de décision

1. Confirmer l'adhésion à la centrale d'achat du CRAC pour la seule année 2023 et aux modalités de financement établies.
2. Fixer de manière irrévocable le montant de 657.184,00 € sollicité par la commune pour l'année 2023.
3. Faire verser les recettes utiles et relatives aux additionnels au Précompte immobilier sur le compte ING porteur du crédit octroyé, et ce pour la durée de celui-ci.
4. Adopter la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon.
5. Charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Courrier du Centre Régional d'Aide aux Communes
- Convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène

#### 4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### 5. Subvention

#### 6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : [jonathan.quets@profondeville.be](mailto:jonathan.quets@profondeville.be)







## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet :** Situations de caisse aux 31/03/2023 – 30/06/2023 – 31/08/2023

**Séance du Conseil communal du :** 13/11/2023

#### **1. Exposé du dossier**

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dispose :

*Art. L1124-42. §1er. Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.*

*Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.*

Les situations de caisse ont été vérifiées en séance du Collège du 18/10/2023.

Les PV des situations de caisse sont communiqués au Conseil communal.

#### **2. Proposition de décision**

Le Conseil communal prend connaissance conformément à l'article L1124-42, §1er, alinéa 2, de la délibération du Collège communal du 26 avril 2023 tenant lieu de procès-verbal de vérification de l'encaisse communale présentée par la Directrice financière, aux 31/03/2023 – 30/06/2023 – 31/08/2023.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné : délibérations et situations de caisse aux 31/03/2023 – 30/06/2023 – 31/08/2023, accompagnés des PV et des pièces justificatives

#### **4. Informations budgétaires**

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : [laurence.gelay@profondeville.be](mailto:laurence.gelay@profondeville.be)





PROVINCE DE NAMUR

ARRONDISSEMENT DE NAMUR

COMMUNE DE PROFONDEVILLE

## PROJET D'EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 13 novembre 2023

**PRESENTS:** %PRESENTS\_ABSENTS%

**OBJET :** Situation de Caisse au 31 août 2023

Le Conseil communal, Séance publique

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L1124-42 relatif à la vérification de l'encaisse,

Vu l'article 35, §6 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,

Vu les documents présentés par la Directrice financière, Laurence Gelay, établissant l'encaisse communale au 31 août 2023;

Vu la délibération du Collège communal du 18 octobre 2023 relative à la situation de caisse au 31 août 2023;

Vu que la situation de caisse s'établit comme suit

*Comptes courants:*

|                                                |                   |
|------------------------------------------------|-------------------|
| <i>ING Belgique SA</i>                         | <i>2.449,15</i>   |
| <i>Belfius Banque SA</i>                       | <i>260.625,69</i> |
| <i>BNP Paribas Fortis SA</i>                   | <i>577,98</i>     |
| <i>Bpost Banque</i>                            | <i>29.733,35</i>  |
| <i>Comptes d'ouverture de crédits/emprunts</i> | <i>84.898,81</i>  |
| <i>Carnet de Compte Treasury +</i>             | <i>0,00</i>       |
| <i>Carnet de Compte Treasury +Spécial</i>      | <i>600.000,00</i> |
| <i>Carnet de Compte Fidelity 5 mois</i>        | <i>0,00</i>       |
| <i>Compte Fonds emprunts et subsides</i>       | <i>53.684,92</i>  |
| <i>Caisse centrale</i>                         | <i>3.381,90</i>   |

**DECIDE à l'unanimité**

Article unique. 1 - : conformément à l'article L1124-45, § 1er, alinéa 2, de la délibération du Collège communal du 18 octobre 2023 tenant lieu de procès-verbal de vérification de l'encaisse communal présentée par la Directrice financière, au 31 août 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance à Profondeville, les jour, mois et an que dessus.

**PAR LE CONSEIL COMMUNAL**

%SC01%

%SC\_PRENOM%

%SC\_NOM%

%PR01%

%PR\_PRENOM%

%PR\_NOM%

**POUR COPIE CONFORME,**

%SC01\*%

%BO01\*%





**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Zone de Secours NAGE – Actualisation du mécanisme de financement local - Ratification**  
**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### 1. Exposé du dossier

En sa séance du 29 août 2023, le Conseil zonal a voté l'actualisation le mécanisme de financement local pour les années 2023-2025, afin de tendre vers une plus grande simplification administrative.

#### 2. Proposition de décision

1. Ratifier l'actualisation du mécanisme de financement local 2023-2025 de la Zone de secours NAGE, tel qu'adopté par le Conseil zonal du 29 août 2023.

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Courrier du comptable spécial
- Décision zonale du 29/08 relative à l'actualisation du mécanisme de financement local de la zone NAGE
- Convention en lien avec la décision susmentionnée

#### 4. Informations budgétaires

Impact : Néant

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable

#### 5. Subvention

#### 6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : [jonathan.quets@profondeville.be](mailto:jonathan.quets@profondeville.be)







**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Zone de secours N.A.G.E. – 2023 – Modification budgétaire 2 – Fixation de la dotation communale définitive 2023**

**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

La MB2/2022 de la Zone de secours a été approuvée par le Conseil de Zone le 10 octobre 2023. La part communale n'est pas modifiée.

#### **2. Proposition de décision**

1. Approuver la MB2/2022 de la Zone de Secours
2. Transmettre la délibération à :
  - La Zone de Secours NAGE
  - Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur dans le cadre de la tutelle d'approbation

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- Zone NAGE – 2023 – MB 2

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : Néant

Article budgétaire : 351/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be







**PROFONDEVILLE**  
COULEURS NATURE

## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Taxe sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle et assimilés – exercice 2024**  
**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### 1. Exposé du dossier

Ce point fait suite à l'approbation du coût-vérité – budget 203. Afin d'obtenir un taux de couverture de 100%, il est proposé d'adapter la taxe annuelle comme suit :

|             | 2023     | 2024     |
|-------------|----------|----------|
| 1 Pers      | 36,00 €  | 36,00 €  |
| 2 Pers      | 61,00 €  | 62,00 €  |
| 3 Pers      | 92,00 €  | 93,00 €  |
| 4 Pers      | 116,00 € | 117,00 € |
| 5 Pers et + | 141,00 € | 146,00 € |

#### 2. Proposition de décision

Adopter le règlement-taxe

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

#### 4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable

#### 5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### 6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : [jonathan.quets@profondeville.be](mailto:jonathan.quets@profondeville.be)







## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

Objet : **Coût-Vérité – Budget 2024 – Gestion des déchets**  
Séance du Conseil communal du : **13/11/2023**

#### 1. Exposé du dossier

Pour mémoire, le décret fixe le taux de couverture entre 95% et 110%.

La commune étant sous plan de gestion, le CRAC impose un taux de couverture minimum de 100%.

(circulaire du 20 juillet 2023 relative - à l'adoption/actualisation des plans de gestion - leur suivi par le centre régional d'aide aux communes – directives budgétaires complémentaires et spécifiques - année 2024)

#### Taux de couverture des exercices précédents

| Taux de Couverture |      |        |        |         |        |        |
|--------------------|------|--------|--------|---------|--------|--------|
|                    | 2023 | 2022   | 2021   | 2020    | 2019   | 2018   |
| Budget             | 95%  | 97,73% | 97,73% | 96,76%  | 96,00% |        |
| Réel               |      | 94,60% | 98,54% | 101,46% | 99,00% | 95,00% |

Les dépenses sont en diminution de 1,3% par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution doit être nuancée par l'augmentation importante de l'exercice précédent : + 6,75 %.

L'augmentation par rapport aux prévisions 2022 réalisées fin 2021 s'élève à 5,3%

La diminution des coûts pour la prévision 2024 s'explique par

une diminution des coûts facturés par le BEP

-7.000,00

une diminution des frais internes

-4.500,00

(agent statutaire pensionné remplacé par agent contractuel avec moins d'ancienneté, frais de logiciels)

Le détail des coûts figure dans l'annexe Coûts BEP 2024.

| Coûts   |             |             |             |             |             |             |            |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
|         | 2024        | 2023        | 2022        | 2021        | 2020        | 2019        | 2018       |
| BEP     | 808.222,64  | 815.420,96  | 767.784,14  | 749.407,24  | 757.604,17  | 679.638,63  | 665.799,27 |
| Interne | 69.350,26   | 73.907,73   | 65.243,93   | 64.376,85   | 67.569,56   | 64.165,32   | 62.174,10  |
|         | 877.572,90  | 889.328,69  | 833.028,07  | 813.784,09  | 825.173,73  | 743.803,95  | 727.973,37 |
|         |             |             |             |             |             |             |            |
|         | 0,986781277 | 1,067585495 | 1,023647525 | 0,986197286 | 1,109396813 | 1,021746096 |            |

A taux inchangés, le taux de couverture présumé s'élèverait à 96%.

La Commune a perçu une recette de 24.394,00 € pour 2022 de la part du BEP dans le cadre d'une rétrocession de 2,00 € par habitant relative aux recyparcs ainsi qu'une subvention régionale de 26.663,13 € relative aux surcoûts énergétiques dans le cadre la gestion des déchets.  
Le SPW a décidé de répercuter le subside sur le citoyen et donc de l'intégrer au coût-vérité budget 2024.

Après une proposition initiale d'augmenter la taxe forfaitaire de base de 1,00 € et afin de prémunir les ménages d'une seule personne de l'augmentation (celle-ci représentant en pourcentage une augmentation nettement supérieure à celle des ménages composés de plusieurs personnes), il est proposé de neutraliser cette augmentation et de la répercuter sur les ménages de plus de 5 personnes. Ces derniers bénéficient pour la plupart d'un abattement pour familles nombreuses de 12,00 € par semestre soit 24,00 € par an  
Pour rappel, le coût pour les recyparcs s'élève à 27,00 € par personne ; pour un ménage de 5 et 6 personnes cela représente donc respectivement un coût pour la commune de 135,00 € et 162,00 €.

Les taux suivants sont proposés :

| Taxe annuelle          | 2023   | 2024 P2       |
|------------------------|--------|---------------|
| 1 Personne             | 36,00  | <b>36,00</b>  |
| 2 Personnes            | 61,00  | 62,00         |
| 3 Personnes            | 92,00  | 93,00         |
| 4 Personnes            | 116,00 | 117,00        |
| 5 Personnes            | 141,00 | <b>146,00</b> |
| 6 Personnes            | 141,00 | <b>146,00</b> |
| Collecte (40-140-240L) | 2,37   | 2,40          |
| Collecte 660L          | 6,60   | 6,65          |
| Collecte 1100L         | 10,55  | 10,65         |
| Kilos DM               | 0,24   | 0,25          |
| Kilos DO               | 0,00   | 0,00          |

Le taux de couverture s'élèverait alors à 100 %.

## **2. Proposition de décision**

Proposition de fixer le taux de couverture à 100%.

## **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- Délibération du Collège communal du 25/10/2023
- Projet de délibération
- Formulaire à soumettre à la DGO Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- Coûts BEP

## **4. Informations budgétaires**

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : 68/2023 - favorable

## **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : [Néant](#)  
Montant : Néant

**6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : [Laurence Gelay](#)  
Téléphone : [081/39.60.71](#)  
Courriel : [laurence.gelay@profondeville.be](mailto:laurence.gelay@profondeville.be)





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : chasses communales de Arbre – mise en location – arrêt du cahier des charges**  
**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Les baux de chasse actuellement en cours pour les bois communaux de Arbre viennent à échéance le 31.12.2023. Il convient de lancer un appel public pour procéder à la remise en location vu l'importance de protéger les biens privés jouxtant les bois des dégâts potentiels causés par le gibier.

#### **2. Proposition de décision**

Arrêt des clauses générales et particulière du cahier des charges pour la remise en location par appel public.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de délibération
- Le cahier des charges
- Les annexes (clauses particulières)

#### **4. Informations budgétaires**

néant

#### **5. Subvention**

néant

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène  
Téléphone : 081/42.02.16  
Courriel : [mhboxus@profondeville.be](mailto:mhboxus@profondeville.be)





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Médiation communale - Recours aux services du médiateur de la Communauté française et de la Région Wallonne - Convention et règlement.**

Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023

#### 1. Exposé du dossier

Il s'agit de recourir aux services de médiation proposés par le médiateur de la Communauté française et de la Région wallonne

#### 2. Proposition de décision

Arrêt de la convention avec le médiateur et arrêt du Règlement interne relatif à la procédure de médiation

#### 3. Projet de délibération et pièces justificatives

Convention et règlement

#### 4. Informations budgétaires

Sans

#### 5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### 6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge

Téléphone : 081.42.02.39

Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Fourniture et installation de matériel audio et éclairage Maison de la Culture**

**Séance du Conseil communal du : 13 novembre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

C'est dans le cadre de l'achat et installation de matériel audio et éclairage destiné à Maison de la Culture que fait l'objet d'un marché public de fourniture.

#### **2. Proposition de décision**

Il est donc proposé afin de réaliser l'achat et installation de matériel audio et éclairage destiné à Maison de la Culture :

- D'arrêter la procédure de passation, soit par procédure négocié sans publication préalable (PNSPP).
- D'arrêter le cahier de charge N°3P/780.
- D'arrêter le montant estimé de ce marché public, soit la somme de 31.822,20€ HTVA ou 38.504,86€ TVAC (21%TVA)

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

1. Le projet de délibération du Conseil communal du 13 novembre 2023.
2. L'avis de Légalité de la Directrice financière.
3. Le Cahier de charges.

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : 31.822,20euros HTVA ou 38.504,86 euros TVAC (21%TVA)

Article budgétaire : budget extraordinaire de l'exercice 2024, à l'article n° 7635/744-51.

Avis de légalité de la Directrice financière : Avis de légalité favorable délivré le 08 octobre 2023 par la Directrice financière.

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : x

Montant : x

## 6. Gestionnaire du dossier

Monsieur Christophe Demanet

**Gestionnaire technique**

☎ : 081/39.60.85

✉ : christophe.demanet@profondeville.be

Mme Barbara Lupattelli

**Gestionnaire Administrative**

Tél. : 081/42.02.41

✉ : barbara.lupattelli@profondeville.be



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Décision quant au déclassement et la mise en vente d'un tracteur John Deere 5075 E immatriculé 1AYS526**  
**Séance du Conseil communal du : 13/11/2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Décision quant à la mise au rebut et la mise en vente d'un camion Tracteur John Deere 5075 E immatriculé 1AYS526

#### **2. Proposition de décision**

DECIDE

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné : de photos, des références techniques du véhicule

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Nancy Devaleriola

Téléphone : 081/42 02 44

Courriel : nancy.devaleriola@profondeville.be



## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Admission à la pension en date du 01.09.2024 d'une employée d'administration statutaire**

**Séance du Conseil communal du 13 novembre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

Madame \*\*\* \*\* employée d'administration au sein de notre Administration depuis le 01.01.1987, nommée à titre définitif avec effets le 01.01.2000, a introduit sa demande de pension au Service Fédéral des Pensions qui précise que l'intéressée peut prendre sa pension à la date souhaitée du 01.09.2024.

#### **2. Proposition de décision**

Prise d'acte que Madame \*\*\* \*\*, employée d'administration statutaire nommée à temps plein, est dans les conditions pour être admise à la pension en date du 01.09.2024, puisqu'elle aura atteint l'âge légal de la pension.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Courrier SF Pensions à la Commune (01.09.2023) – Future pension de \*\*\* \*\*, Date de prise de cours : le 01.09.2024
- Courrier de \*\*\*\* \*\* (02.10.2023) – Prise de cours de la pension de retraite en date du 01.09.2024 – Age légal
- Délibération du Collège du 25.10.2023 : Admission à la pension en date du 01.09.2024 - \*\*\* \*\* - Employée d'administration statutaire – Proposition d'inscrire le point au Conseil

#### **4. Informations budgétaires**

Versement de cotisations au Fonds de pension solidarisé assurant le paiement des pensions des agents nommés arrivés à la retraite (cotisations personnelles/ cotisations patronales de base et cotisation de responsabilisation individuelle).

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant : Néant  
Montant : Néant

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Defosse Bernadette  
Téléphone : 081.42.02.19  
Courriel : [bernadette.defosse@profondeville.be](mailto:bernadette.defosse@profondeville.be)





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.**

**Séance du Conseil communal du 13 novembre 2023**

#### **1. Exposé du dossier**

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

#### **2. Proposition de décision**

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : [bernadette.defosse@profondeville.be](mailto:bernadette.defosse@profondeville.be)





## CONSEIL COMMUNAL

### Note de synthèse

**Objet : Désignations des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.**

**Séance du Conseil Communal du : 13.11.2023**

#### **1.Exposé du dossier**

Désignations des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

#### **2. Proposition de décision**

Communication des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 26.04.2023, 24.05.2023, 14.06.2023, 28.06.2023, 19.07.2023, 26.07.2023, 20.09.2023, 04.10.2023, 11.10.2023, 18.10.2023

#### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Délibérations des : 26.04.2023, 24.05.2023, 14.06.2023, 28.06.2023, 19.07.2023, 26.07.2023, 20.09.2023, 04.10.2023, 11.10.2023, 18.10.2023

#### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.  
Article budgétaire : 722/11-08  
Avis de légalité de la Directrice financière ;

#### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :  
Montant :

#### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : HUYS Stéphanie  
Téléphone : 081/42.02.24  
Courriel : stephanie.huys@profondeville.be





## CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**Objet :** Désignation du personnel plaine de vacances - Communication.

**Séance du Conseil Communal du : 13.11.2023**

### **1.Exposé du dossier**

Désignation du personnel plaine de vacances - Communication.

### **2. Proposition de décision**

Communication des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 10.05.2023, 14.06.2023, du 09.08.2023, 18.10.2023.

### **3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Délibérations des : 10.05.2023, 14.06.2023, du 09.08.2023, 18.10.2023.

### **4. Informations budgétaires**

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière ;

### **5. Subvention**

Pouvoir subsidiant :

Montant :

### **6. Gestionnaire du dossier**

Nom, prénom : HUYS Stéphanie

Téléphone : 081/42.02.24

Courriel : stephanie.huys@profondeville.be

